

Ouverture de la zone de Pêche Hiver 2025

Disponibilité des cales de mise à l'eau

- **Le port de Plaisance :** (mise à l'eau du port et voile légère)
 - Utilisable uniquement pour les pêcheurs détenteurs du badge via le contrat avec la capitainerie du port de Nonsard.
 - Le pêcheur qui voudrait y avoir contactera Jean Philippe ROSSETTI. (N° de téléphone capitainerie : 06 33 84 14 48)

PASS JOURNALIER PECHEUR (CLUB HOUSE + PARKING + ESPACE PORTUAIRE) 24H 10,00 €

PASS ANNUEL PECHEUR (CLUB HOUSE + PARKING + ESPACE PORTUAIRE) ANNUEL 76,00 €

- **La mise à l'eau de l'école de Voile :**
 - Utilisable du mercredi 15 octobre 2025 jusqu'au 1^{er} avril 2026. La barrière sera ouverte à partir de 7h00.

L'activité du centre nautique reste ouverte jusqu'au 05 novembre 2025 inclus. Merci de partager l'espace dans le respect de chacun (usagers de l'école de voile et pêcheurs)

Important : après avoir mis à l'eau, le véhicule et son attelage devront être stationnés en dehors de l'espace de l'école de voile sur les parkings extérieurs.

- **La mise à l'eau de Nonsard (pédalos) :**
 - La barrière sera ouverte à tous les pêcheurs le mercredi 15 octobre 2025 et ensuite uniquement accessible aux titulaires de badges.

Installation du câble pour le stationnement des barques le vendredi 10 octobre 2025 jusqu'à fin février 2026.

L'accès à ces trois cales de mise à l'eau nécessite de passer dans les espaces de loisirs. A ce titre, nous vous demandons de respecter les autres utilisateurs et de rouler au pas (max 20km/h).

Les cales de mises à l'eau de Montsec, de l'observatoire d'Heudicourt et de Nonsard à l'extrémité de la digue de Marmont côté 54 restent libres d'accès.

Nous rappelons que la circulation sur les digues est interdite pour tout véhicule à moteur.

Merci de bien vouloir respecter ces consignes dans la bonne humeur et avec courtoisie.

Bonne fin de saison à toutes et tous.